

Paris, le 15 février 2019

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### RESTRICTIONS DE CIRCULATION MISES EN PLACE SUR PARIS LORS DE LA JOURNEE DU SAMEDI 16 FEVRIER 2019

Le **samedi 16 février 2019**, plusieurs événements de voie publique se tiendront dans la Capitale. Des rassemblements informels sont également susceptibles d'être organisés sur la voie publique et pourront entraîner des perturbations sur le trafic routier.

A cette occasion, un important dispositif de circulation sera déployé par la préfecture de Police.

➤ **Un périmètre d'interdiction des rassemblements et manifestations est instauré par un arrêté du préfet de Police afin de garantir la protection des institutions.**

La mise en œuvre de cette mesure impliquera, **à partir de 6 heures** ou plus tôt si les circonstances l'exigent, un détournement de la circulation dans un périmètre comprenant l'avenue de Marigny, la place Beauvau et la rue du Faubourg Saint-Honoré, et délimité par les voies suivantes, qui y sont incluses :

*Avenue Matignon, rue de Penthièvre (dans sa partie comprise entre l'avenue Matignon et la rue Roquépine), rue Roquépine, rue d'Anjou (à partir du boulevard Malesherbes, en direction de la rue du Faubourg Saint-Honoré), rue de la Ville l'Evêque (à partir du boulevard Malesherbes, en direction de la rue d'Anjou), rue Boissy d'Anglas, rue Royale, place de la Concorde (dans sa totalité), pont de la Concorde jusqu'au quai d'Orsay, cours la Reine (dans sa partie comprise entre la place de la Concorde et l'avenue Franklin Delano Roosevelt), avenue du Général Eisenhower, avenue Franklin Delano Roosevelt (dans sa partie comprise entre le cours la Reine et le rond-point des Champs-Élysées), rond-point des Champs-Élysées (aux accès à l'avenue Franklin Delano Roosevelt, l'avenue des Champs-Élysées et l'avenue Matignon).*

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
*Liberté Egalité Fraternité*

➤ **Un périmètre d'interdiction de la circulation supplémentaire est susceptible d'être mis en place vers 9 heures**, ou plus tôt si les circonstances l'exigent, à partir des voies suivantes qui demeureront libres à la circulation :

*Boulevard des Invalides, rue de Grenelle, rue du Bac, rue de Sèvres, rue Vaneau, rue de Babylone.*

➤ **Des restrictions de circulations sont également susceptibles d'intervenir** aux abords des lieux de rassemblement et des itinéraires empruntés dans le cadre des manifestations suivantes :

- Une première manifestation se déroulera de 10 heures 30 (rassemblement) à 17 heures (heure de dispersion envisagée) et conduira, à partir de 12 heures, les participants de la place Charles-de-Gaulle, angle avenue des Champs-Élysées (8<sup>e</sup>), à l'intersection des rues de Constantine et de l'Université (7<sup>e</sup>) par l'itinéraire suivant :

*Avenue des Champs-Élysées, rond-point des Champs-Élysées, avenue Montaigne, place de l'Alma, pont de l'Alma, place de la Résistance, avenue Bosquet, place de l'École Militaire, avenue de Tourville, avenue de Villars, boulevard des Invalides, place Léon-Paul Fargue, rue de Sèvres, boulevard Raspail, rue du Bac, pont Royal, quai François Mitterrand, quai du Louvre, quai de la Mégisserie, quai de Gesvres, pont Notre-Dame, rue de la Cité, Petit Pont, rue du Petit Pont, rue Saint-Jacques, rue Soufflot, boulevard Saint-Michel, boulevard du Montparnasse, place Léon-Paul Fargue, boulevard des Invalides, rue de Grenelle, rue de Constantine.*

- Une deuxième manifestation se déroulera de 12 heures (rassemblement) à 14 heures (heure de dispersion envisagée) et conduira, à partir de 13 heures, les participants de la place de la République (10<sup>e</sup>) à la place de la Bastille (12<sup>e</sup>) par l'itinéraire suivant :

*Boulevard du Temple, boulevard des Filles du Calvaire, boulevard Beaumarchais.*

- Une troisième manifestation se déroulera de 12 heures (rassemblement) à 17 heures (heure de dispersion envisagée) et conduira, à partir de 14 heures, les participants de la place de la Bastille (12<sup>e</sup>) à l'Esplanade des Invalides (7<sup>e</sup>) par l'itinéraire suivant :

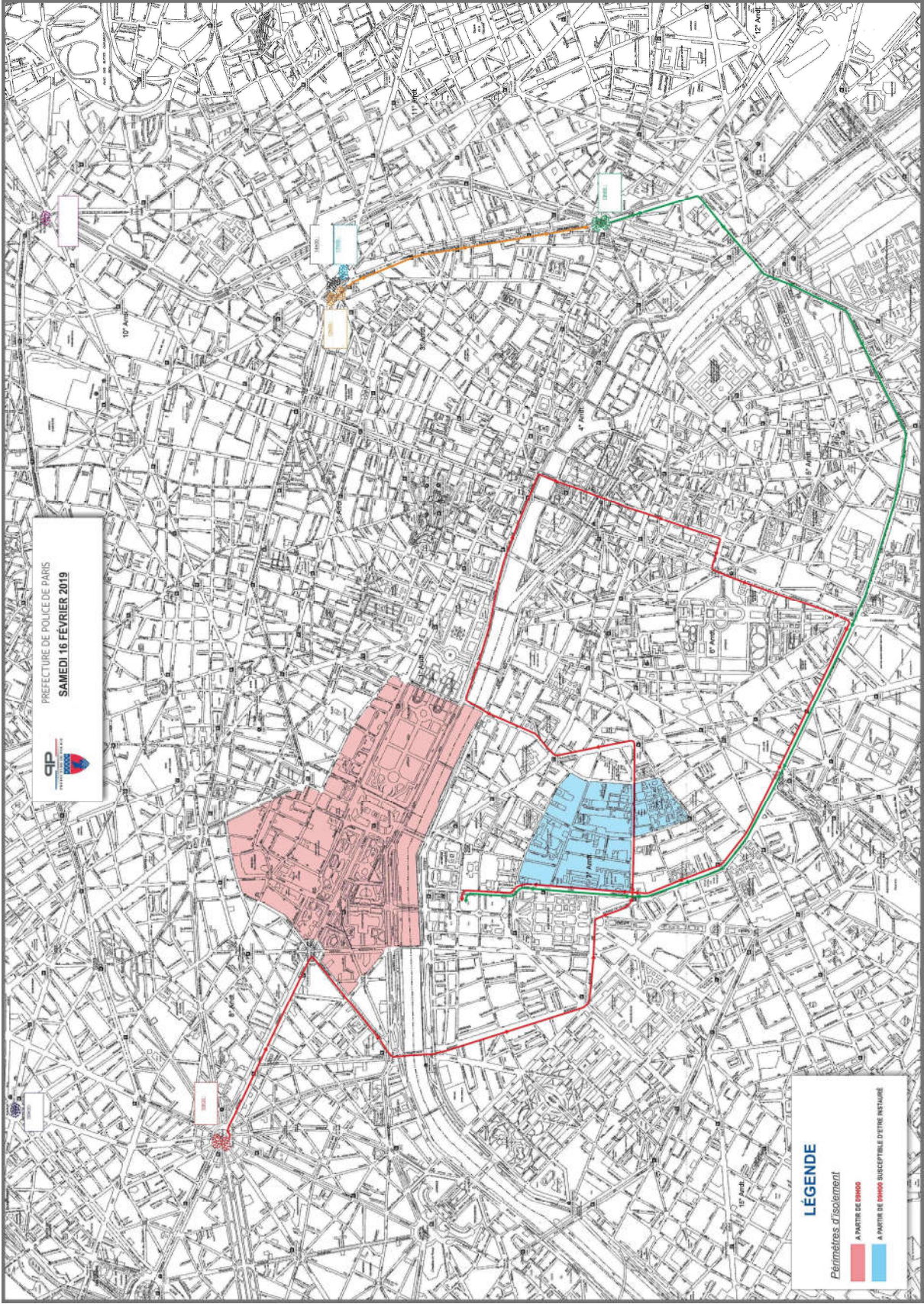
*Rue de Lyon, avenue Ledru Rollin, place Mazas, pont d'Austerlitz, place Valhubert, boulevard de l'Hôpital, boulevard Saint-Marcel, boulevard de Port-Royal, boulevard du Montparnasse, place Léon-Paul Fargue, boulevard des Invalides, rue de Grenelle, rue de Constantine.*

- Une quatrième manifestation se déroulera sous forme de rassemblement *place du Maréchal Juin, angle du boulevard Pereire (17<sup>e</sup>)*, entre 9 heures et 18 heures.

- Une cinquième et une sixième manifestation se dérouleront sous forme de rassemblement *place de la République (10<sup>e</sup>)* entre 14 heures et 18 heures et entre 17 heures et 22 heures.

- Une septième manifestation se déroulera sous forme de rassemblement *place de la Bataille de Stalingrad*, entre 19 heures et 22 heures.

**La préfecture de Police conseille aux automobilistes  
de contourner très largement les zones concernées,  
notamment les abords de l'itinéraire emprunté.**



PREFECTURE DE POLICE DE PARIS  
SAMEDI 16 FÉVRIER 2019

**LÉGENDE**  
Permis de circulation  
A PARTIR DE 09H00  
A PARTIR DE 09H00 SUSCEPTIBLE D'ETRE INSTAURE